

Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global

Déclaration du Groupe Mutualité

Si la loi de 2005 affiche des ambitions importantes l'inclusion demeure davantage une ambition qu'une réalité, l'importance des saisines du défenseur des droits consacrées au handicap en est un des témoignages, les diverses pétitions citoyennes qui ont initié cet avis en sont un autre.

Contrairement au secteur sanitaire dans lequel l'offre, les institutions et notamment l'hôpital, structurent les parcours au lieu de s'adapter aux besoins, pour le handicap la construction des réponses s'efforce de partir des besoins. Dans ce cadre il faut rappeler l'importance du rôle et de la place des MDPH qui met en évidence le besoin de programmes, de plans individualisés plus que de structures spécialisées.

Mais l'efficacité de cette approche dépend avant tout du repérage précoce des handicaps. Le groupe de la mutualité soutient pleinement le choix des rapporteurs de faire du repérage précoce la priorité de la politique publique.

Pour y parvenir il faut mobiliser tous les acteurs qui peuvent contribuer à ce repérage : parents, enseignants, professionnels de la petite enfance, PMI, médecine scolaire, médecins généralistes.

Cette mobilisation passe par une sensibilisation et une formation de ces acteurs à un repérage précoce qui ne peut être isolé de l'ensemble des étapes que constitue le triptyque « *repérage/diagnostic/dépistage* » afin de tenir compte à la fois d'un besoin de coordination des différents intervenants et de la difficulté de poser un diagnostic « *définitif* ».

Elle nécessite enfin, comme le souligne l'avis, une plus grande stabilité donc une revalorisation des métiers - auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants... - qui nécessite des perspectives de carrière et des rémunérations à la hauteur de leurs responsabilités. Cette stabilité est une des conditions d'un repérage efficace.

À la rentrée 2018, 408 000 enfants ou adolescents en situation de handicap étaient scolarisés dont près de 82 % d'entre eux en milieu ordinaire. La scolarisation des enfants porteurs de handicap exige un renforcement de la coopération entre médico-social et éducation nationale et un accompagnement adapté et en cohérence avec les besoins de l'enfant et de sa famille. L'avis fait des propositions dans ce sens que le groupe de la mutualité soutient.

Enfin, pour conclure, il est important de développer la recherche et l'innovation en soutenant les initiatives locales et les recherches/actions pour mieux accompagner les enfants en situation de handicap. Dans ce domaine l'expérimentation sociale est importante et il est essentiel de faire confiance aux acteurs de terrain qui sont en première ligne.

Avec ce projet d'avis, le CESE apporte des éléments de réponses aux difficultés d'inclusion des enfants en situation de handicap. Le groupe de la mutualité les soutient pleinement et a voté pour le texte proposé.